



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitavana-Tanindrazana-Fandrosoana

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

ATELIER

**« PROPRIETE INTELLECTUELLE ET RECHERCHE
SCIENTIFIQUE »**

30, 31 août et 1^{er} septembre 2011

CeRSAE, ANTANANARIVO

DISCOURS INTRODUCTIF

Par Monsieur le DGRP du MESUPRES

Madame le Directeur Général de l'Enseignement Supérieur, représentant M. le
Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;

Madame et Monsieur les représentants de l'OMPI

Mesdames et Messieurs les Directeurs du MESUPRES et des CNR et Instituts
sous tutelle du Ministère ;

Mesdames et Messieurs les Doyens et Professeurs représentant les Universités
de Madagascar ;

Mesdames et Messieurs les chercheurs-enseignants et enseignants-chercheurs
des CNR, Instituts et Universités ;

Mesdames et Messieurs les partenaires, publics et privés, utilisateurs des
produits de la recherche et praticiens de la mise sous brevet ;

Chers partenaires étrangers, scientifiques et membres d'ONG ;

Honorable assistance, Mesdames et Messieurs ;

Bon nombre de scientifiques malagasy méconnaît les notions qui accompagnent les droits d'auteurs (écrits scientifiques, publications, etc.) et la propriété industrielle, de même que ses droits et obligations en la matière. La responsabilité sociale des chercheurs exige qu'ils respectent par exemple des normes rigoureuses de qualité et d'intégrité scientifique, diffusent leurs connaissances, participent aux débats publics, forment les jeunes générations..

Malheureusement, soucieux de voir leurs résultats ou leur découverte leur échapper et tomber aux mains d'autrui, plusieurs chercheurs restent plus ou moins fermés sur eux-mêmes et ne communiquent pas leur découverte.

Ces malentendus pénalisent les acteurs de la recherche dans la visibilité et la valorisation de leurs travaux et de leurs résultats, tant au niveau national, régional qu'international (co-rédaction d'articles, conventions sur les bénéfices partagés, etc.).

Il est à signaler que jusqu'à présent, nous n'avons pu recenser qu'un faible taux de dépôts ou de demande de brevets concernant nos Centres et Instituts Nationaux de Recherche (31 brevets dont 25 au CNRIT ; 5 au FOFIFA et 1 à l'IMVAVET).

Pourtant, au regard des outils de la Propriété intellectuelle, le champ d'application de ces concepts est vaste, entre les inventions, les innovations, les adaptations. Et les domaines où peut s'exercer une protection sont également diversifiés : brevet, appellation d'origine, marque, dessin, modèle d'utilité, exploitation/valorisation (service de valorisation et marketing)...

Le présent atelier vise donc à mettre les chercheurs à un niveau d'appréhension leur permettant d'aborder des questions sur la Propriété intellectuelle (PI) tant sur le plan international que national. Bien que quelques chercheurs aient participé effectivement aux ateliers organisés récemment par l'OMAPI, le présent atelier en constitue une suite logique et s'adresse spécialement à l'endroit des chercheurs.

Quels sont les avantages de la Propriété Intellectuelle (PI) ?

- La PI constitue un outil indispensable pour la protection, la promotion et la valorisation de la recherche à Madagascar. L'application de la propriété intellectuelle entraîne une motivation accrue des chercheurs dans leurs travaux ;

- La PI sert à inciter à la création et à l'invention qui sont le moteur du développement aussi bien économique que social ;
- La PI contribue à la facilitation du transfert de résultats par une confiance accrue des chercheurs lorsque leurs droits de Propriété Intellectuelle est assurée ;
- Les règles d'application de la PI servent également d'encouragement aux sociétés étrangères en offrant un contexte favorable à leur propres investissements (mesures anti-piratage, protections...) et à leurs résultats acquis dans notre pays par leurs investissements en recherche-développement.

Nous espérons que l'appréhension de nos chercheurs sur toutes les questions concernant la Propriété Intellectuelle se trouve renforcée au terme de cet atelier.

Trois Commissions vous seront également proposées et seront sollicitées pour donner le meilleur d'elles-mêmes afin d'aboutir à des résolutions et recommandations fructueuses et pour les chercheurs et pour le pays.

Enfin, nous espérons que ces résolutions et recommandations prises lors de cet atelier feront l'objet d'un suivi continu et durable.

Je vous remercie de votre aimable attention.